



Bureau Séance du 28 mai 2020

Délibération PNMI_ 2020_025

Approbation du compte rendu de la réunion du bureau du 21 janvier 2020

Vu le Code de l'environnement – articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2020-006 du 7 février 2020 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu la délibération n°2016-178 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise portant validation, par le conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées du 24 février 2016, du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer;

Article unique

Sur présentation de la présidente, le bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du bureau du 21 janvier 2020.

Le Conquet, le 28 mai 2020

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion
Parc naturel marin d'Iroise